

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 387-CX-1738

concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*;

ATTENDU la certification de l'état de traitement par l'auditeur indépendant;

ATTENDU le rapport de performance et perspectives de développement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le rapport de performance et perspectives de développement et l'état de traitement au 30 avril 2015;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général pour signer lesdits rapports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 387-CX-1739

concernant l'adoption d'une grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 2 novembre 2015, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.3 alinéas d) et e) du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution 386-CX-1737 du 28 septembre 2015 concernant l'adoption de la grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$;

D'ADOPTER la nouvelle grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général